

RAPPORT D'ACTIVITÉS

2018



RAPPORT D'ACTIVITÉS



Cédric Chevalier

Président de l'Agence d'Urbanisme et Développement

Le rapport d'activités est traditionnellement l'occasion d'évoquer les événements marquants de l'année écoulée, mais aussi d'évoquer le contexte de l'Agence et les perspectives dans lesquelles ils s'inscrivent.

L'Agence d'urbanisme, de développement et de prospective de la région de Reims est un outil partenarial qui se réinvente sans cesse depuis 1974. Les évolutions institutionnelles récentes, avec la constitution de collectivités territoriales fortes et dotées d'une ingénierie locale qui hausse leurs capacités d'expertise et leurs compétences techniques imposaient à l'Agence une évolution.

L'Agence se devait de rester fidèle à son ADN de pôle mutualisé d'ingénierie territoriale, de passerelle entre territoires, tout en étant une « tête chercheuse » aux service des élus, selon les mots de la présidente de l'Agence Atlantique Pyrénées lors des 39ème rencontres de la FNAU. Aider ses membres et leurs élus à relever les défis posés par les transitions énergétiques, climatiques, économiques et de manière générales, les différentes mutations de la société, tels sont le contexte et les objectifs dans lesquels se sont inscrits les activités et les travaux de l'Agence d'urbanisme en 2018.

Face à ces défis, 2018 a vu se poursuivre le renforcement et l'élargissement du partenariat de l'Agence, avec l'entrée de la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise. Cette arrivée permet de conforter la mutualisation des observatoires, de renforcer les équipes et les compétences mises ensuite collectivement au service de tous, notamment en matière de PLUi.

Le suivi et la mise en œuvre du SCoT de la Région de Reims ont été l'un des temps forts de l'année 2018. Après une année 2017 consacrée au choix des indicateurs et à leur définition partagée, l'Agence a publié le « Temps Zéro », ensemble de données de référence qui permettront d'observer les évolutions du territoire et les effets du Schéma. Cette démarche permettra de répondre aux obligations légales d'évaluation du document à mi-parcours et à 6 ans. L'agence s'est également consacrée comme en 2017 au « service après-vote du SCoT ». Elle a mis en place des ateliers de mise en œuvre, illustrants à partir de réalisations concrètes et d'échanges entre élus le projet de territoire et les orientations dont le SCoT est porteur. Localisés volontairement dans différentes parties du territoire de la Communauté Urbaine, ces ateliers ont permis d'évoquer l'économie, avec la visite de la BA 112, l'habitat, avec des opérations de réhabilitation de bâtiments en milieu rural comme urbain, la mobilité avec le développement du covoiturage ou encore l'environnement avec les éco-aménagements des marais de la Vesle. En parallèle, différentes notes ont été produites autour des enjeux du SCoT.

Les 2èmes assises du SCoT, décalées début 2019, ont marqué le point d'orgue de l'année SCoT, avec l'organisation de deux conférences et d'un débat autour des liens entre SCoT et SRADDET, événement qui a vu la participation d'un large public d'élus.

Les différents observatoires sont montés en puissance en 2018 et leurs publications ont rythmé l'année. Les éclairages, publiés sous la forme de Notes d'Agence ont concernés l'économie, l'habitat, la mobilité, la démographie mais aussi l'environnement, le foncier, la santé en partenariat avec la Ville de Reims. Les observatoires du tourisme, des zones d'activités économiques et enfin l'observatoire territorial du logement étudiant, monté en partenariat avec la Communauté Urbaine du Grand Reims et Ardenne Métropole, sont passés en phase opérationnelle. Cet OTLE a d'ailleurs été labellisé par le Conseil Scientifique National en janvier dernier. L'innovation a également été présente, avec les analyses des apports de l'imagerie satellitaire aux champs de l'observation foncière ou celle des îlots de chaleur.

Cette diversification des observatoires et de leurs travaux s'est accompagnée d'une diversification des apports de l'Agence dans l'élaboration de différents documents cadre : outre le suivi du SCoT du Grand Reims, l'Agence d'urbanisme a apporté son concours à la réalisation du Programme Local de l'Habitat et du Plan de Déplacements Urbains d'Ardenne Métropole, avec la particularité d'une élaboration conjointe et simultanée de ces deux documents.

L'Agence a également participé à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise. L'organisation de la démarche, le partage des éléments d'enjeux et de diagnostic ont ouvert la voie en 2019 à l'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durables.

Outil technique partenarial reconnu, l'Agence a participé, en réponse aux attentes de ses membres, à différentes démarches et projets : atlas paysagé du Grand Reims, animation d'ateliers, plateformes d'échange techniques, participation au Pacte Ardennes 2022 et rédaction de sa synthèse introductive, accompagnement de la démarche de concertation du SRADDET, plan paysage du PNR de la Montagne de Reims, accompagnement de la mission UNESCO sont quelques-unes des actions engagées par l'Agence d'urbanisme en appui à ses membres.

Sa vocation d'outil partenarial et de connaissance du territoire passe par le développement de ses partenariats. L'Agence a ainsi conclu lors de la Foire de Châlons une charte de partenariat avec l'URCA, signée en présence de Madame Vautrin, présidente de la Communauté Urbaine mais aussi de l'Association des Villes Universitaire de France. Outre les partenariats institutionnels, l'Agence doit en permanence développer et élargir ses collaborations techniques, en particulier autour des échanges de données qui sont essentiels à ses activités, afin d'apporter des réponses performantes à ses membres, et 2018 n'a pas manqué en la matière.

Plus qu'un simple outil d'expertise technique, l'Agence doit développer sa fonction de « Tiers Lieux » des acteurs du territoire, à la fois lieu d'échange, de connaissances partagées pour l'action et de réflexions prospectives autour des enjeux des grandes transitions et mutations en cours de la société.

Les travaux menés en 2018 par l'Agence ont su s'inscrire dans cette dynamique et cette perspective. Avec la poursuite de l'élargissement du partenariat de l'Agence, ces perspectives doivent nous indiquer le chemin pour l'année 2019.

01

AXE 1 - ANALYSER LE TERRITOIRE, PARTAGER LA CONNAISSANCE, ANTICIPER LES CHANGEMENTS

L'observation territoriale permet d'analyser les dynamiques, les phénomènes en cours, d'anticiper et en finalité, d'agir. C'est une des missions traditionnelles de l'AUDRR : d'effectuer ces analyses et 2018 a été, de ce point de vue, une année marquée par cette activité.

L'Agence a tout particulièrement mis l'accent sur l'économie, avec la poursuite des travaux sur l'immobilier d'entreprises, les zones d'activités économiques ou l'observatoire des établissements dans une démarche toujours partenariale. Un nouvel outil assurant le lien entre la plateforme de la CCI (trouver mon immo pro) et le portail des ZAE a été développé pour répondre aux besoins des acteurs de l'immobilier d'entreprises. Les travaux en collaboration avec le Grand-Reims (études sur le commerce de proximité), la CCI de la Marne et la Direction Départementale des Territoires de la Marne se sont poursuivis (atlas des ZAE).

Fort de son positionnement comme tiers de confiance, la ville de Reims a confié l'observatoire du contrat local de santé à l'AUDRR. Comme pour 2017 et l'observatoire des retombées économiques du tourisme, c'est l'expertise de l'Agence à réunir les acteurs du territoire qui a été recherchée. Ces travaux ont conduit à rencontrer et lier des conventions avec de nouveaux partenaires comme l'Assurance Maladie, la Caisse d'Allocations Familiales, l'Agence Régionale de Santé ou encore l'Inspection

Académique de la Marne.

Elle est également mobilisée par l'ADCF, l'AVUF et la FNAU pour monter l'observatoire du logement étudiant dans les villes universitaires de Reims et Charleville-Mézières.

En matière de mobilité, la question des trajets pour les ménages périurbains a été abordée en reconsidérant les besoins de déplacements dans un système complémentaire dans lequel chaque acteur, qu'il soit public ou privé, collectif ou individuel, peut jouer un rôle. En lien avec cette problématique, une réflexion sur les coûts de déplacement engendrés pour les ménages, comme pour la collectivité a été menée.

Ces observatoires se sont élargis progressivement au territoire d'Ardenne Métropole et plus largement à l'échelle départementale, couvrant tant la Marne que les Ardennes, voire l'échelle régionale lorsqu'elle s'avère pertinente pour comprendre ou comparer les évolutions. Ainsi, un vaste travail de recensement des informations environnementales utiles aux documents cadres a été mené sur tout le département des Ardennes, débouchant sur un recueil de données et de cartes sur les questions de la qualité de l'eau, la géologie, les risques ou encore les nuisances.

OBSERVATOIRE ENVIRONNEMENT



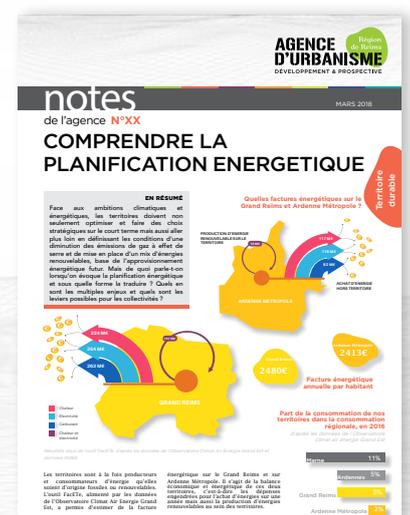
PLANIFICATION ÉNERGÉTIQUE

Le secteur énergétique fait depuis quelques années l'objet d'une forte dynamique de remise en question et de transformations, illustrée par les Accords de Paris suite à la COP21. Pourtant, il existe une vraie difficulté de mise en cohérence des politiques publiques face aux sujets environnementaux. Jusqu'alors fragmentées/sectorielles, ces politiques tendent à se structurer autour de la mise en œuvre d'une planification énergétique territoriale.

Consacrée dans la législation française par la loi du 17 août 2015 relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte, sous l'impulsion des directives européennes ou des sommets mondiaux et par la loi NOTRe du 7 août 2015 permettant de nouvelles marges d'actions pour les collectivités, la transition énergétique appellent à la construction d'un nouveau modèle économique, social et politique et constitue une ligne directrice commune.

Cette planification multi scalaire est aujourd'hui devenue incontournable sur nos territoires. Elle s'inscrit en transversalité des thématiques davantage appropriées par les élus telles que le foncier, le développement économique ou encore le paysage

et constitue une ligne directrice commune. L'enjeu d'intégrer la dimension énergétique dans les choix politiques sans en faire une contrainte mais un levier de développement local est une opportunité à saisir. Afin de créer une culture commune de la planification énergétique sur ses territoires partenaires, l'Agence d'urbanisme s'est interrogée sur les différentes manières de traiter la question de la planification énergétique au niveau national pour en tirer des pistes de réflexion pour ses territoires.



OBSERVATOIRE ÉTABLISSEMENTS

NOTE SUR LE TISSU ÉCONOMIQUE DU GRAND REIMS

Réaliser un état des lieux de la composition du tissu économique de la Communauté Urbaine du Grand Reims et analyser son évolution est essentiel pour éclairer la vision des acteurs territoriaux sur les spécificités économiques de notre territoire, pour identifier les dynamiques qui s'opèrent aujourd'hui et anticiper celles qui seront à l'œuvre dans les années à venir.

Ainsi, une note sur le stock et la création des établissements a été publiée fin décembre 2018 afin d'apporter ces éclairages et analyser les dynamiques d'évolution connues par notre territoire.

LES NOTES du territoire

N°20

ECONOMIE

**AGENCE RÉGION DE
D'URBANISME**
Reims
Développement & Prospective

Les Etablissements du Grand Reims

Etat des lieux & Dynamiques des stocks et des créations

Décembre 2018



EN RÉSUMÉ

Avec près de 19 000 établissements actifs sur son territoire à fin 2016, le Grand Reims concentre plus de la moitié des établissements de la Marne. Le tissu économique de la Communauté Urbaine connaît une dynamique en enregistrant une hausse +2,6% de son nombre d'établissements entre 2015 et 2016 contre 2,7% au niveau national et 1,8% pour le niveau régional. A cette dynamique d'évolution, s'ajoute le nombre de créations d'établissements qui s'élève à 2 638 pour l'année 2017.

Le Grand Reims enregistre un taux de création de 14% contre respectivement 13,2% et 11,3% pour les échelles nationale et régionale.

STOCKS ET CRÉATIONS D'ÉTABLISSEMENTS

OBSERVATOIRE MOBILITÉ



RAPPROCHER LES TERRITOIRES

Avec l'observation des déplacements, ce sont les relations entre les territoires qui apparaissent en miroir. En 2018, l'étude des trajets quotidiens montre que la mobilité est un vecteur pour relier les collectivités entre elles : urbaines, rurales, ou encore les grands pôles urbains nationaux et transfrontaliers. Dans un premier volet, l'accent a été mis sur l'identification des besoins de déplacements, et les solutions existantes pour faciliter la mobilité, notamment entre les territoires ruraux et urbains. 3 piliers ont ainsi été identifiés : la collectivité, les particuliers, les personnes morales.

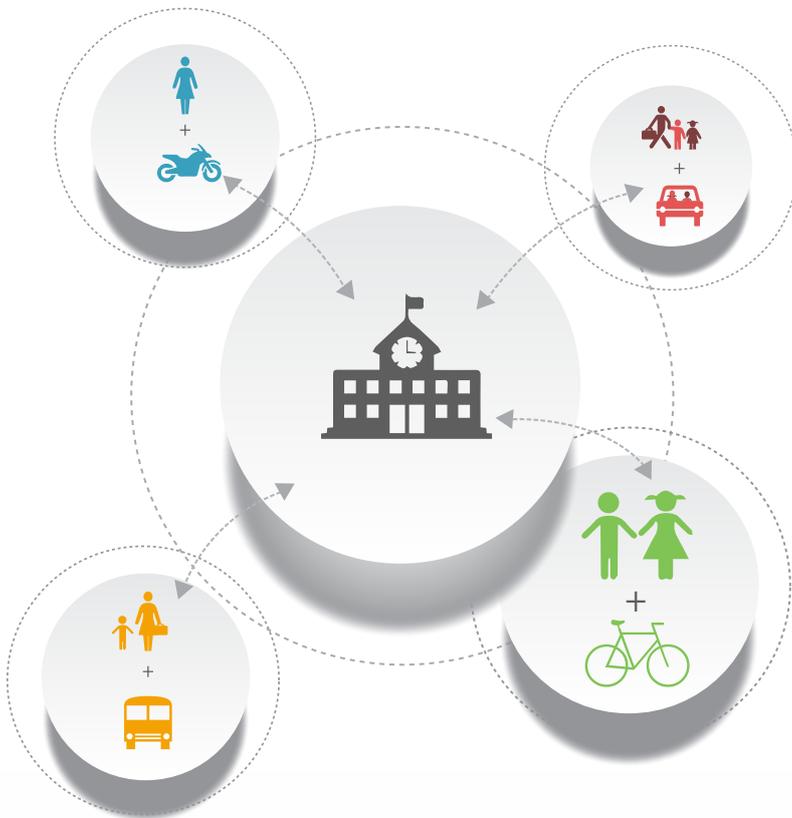
A leurs échelles, ces piliers peuvent organiser leurs propres déplacements, mais aussi bénéficier de l'organisation mise en œuvre par les autres. L'opposition historique entre transport collectif et individuel disparaît alors, pour laisser la place à des solutions à plusieurs niveaux. Par exemple, le covoiturage peut ainsi être organisé par un établissement indépendant (une entreprise, une école, une association...), mais aussi par un particulier

(avec ses voisins, ami(e)s ...), ou encore par une collectivité (actions incitatives, aménagements, parking...).

Dans ce contexte, la distinction entre milieu urbain ou rural n'est plus un frein. Chaque territoire peut par exemple réfléchir à son offre de transport individuel (taxi, véhicule avec chauffeurs...), en lien avec les offres portées par chacun des 3 piliers.



Quel est l'enjeu ?

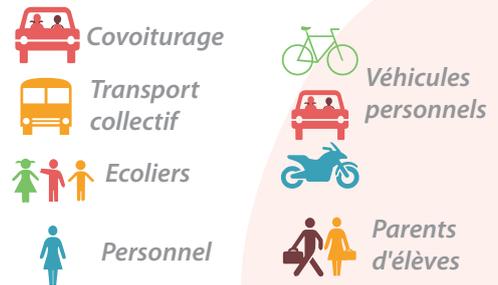


L'enjeu est donc de répondre à l'ensemble des besoins de déplacements grâce à la diversité des acteurs, publics, privés et individus.

Dans un second volet, il s'est agi d'étudier le positionnement d'Ardenne Métropole et du Grand Reims. Plus précisément, ce sont les liens entre les 2 collectivités qui ont été étudiés, mais aussi les relations, réelles ou potentielles, avec les pôles urbains voisins nationaux ou frontaliers.

Les dynamiques spatiales à l'œuvre tendent à rapprocher géographiquement les 2 EPCI. Les bassins de vie de leurs actifs se rejoignent ainsi dans les Ardennes. De plus, les relations domicile-travail entre Ardenne Métropole et le Grand Reims sont particulièrement marquées concernant le train, qui

Exemple des trajets domicile-école



supporte ainsi un quart des trajets quotidiens. Il y a donc des échanges quotidiens entre les 2 EPCI.

Faisant le constat des retombées positives pour le Grand Reims de l'arrivée du TGV, il semble alors qu'un rapprochement des 2 EPCI avec leurs pôles urbains voisins constitue un potentiel de croissance pour ces territoires. Parmi ces « potentiels », le Grand Reims bénéficie de sa proximité avec la région Ile-de-France et de la qualité de ses liaisons ferrées et autoroutières. Ardenne Métropole pourrait ainsi s'appuyer sur cette expérience pour renforcer ses liens avec ses voisins Belges et Luxembourgeois.

OBSERVATOIRE LOCAL DE LA SANTÉ



SUIVRE LE CONTRAT LOCAL DE SANTÉ

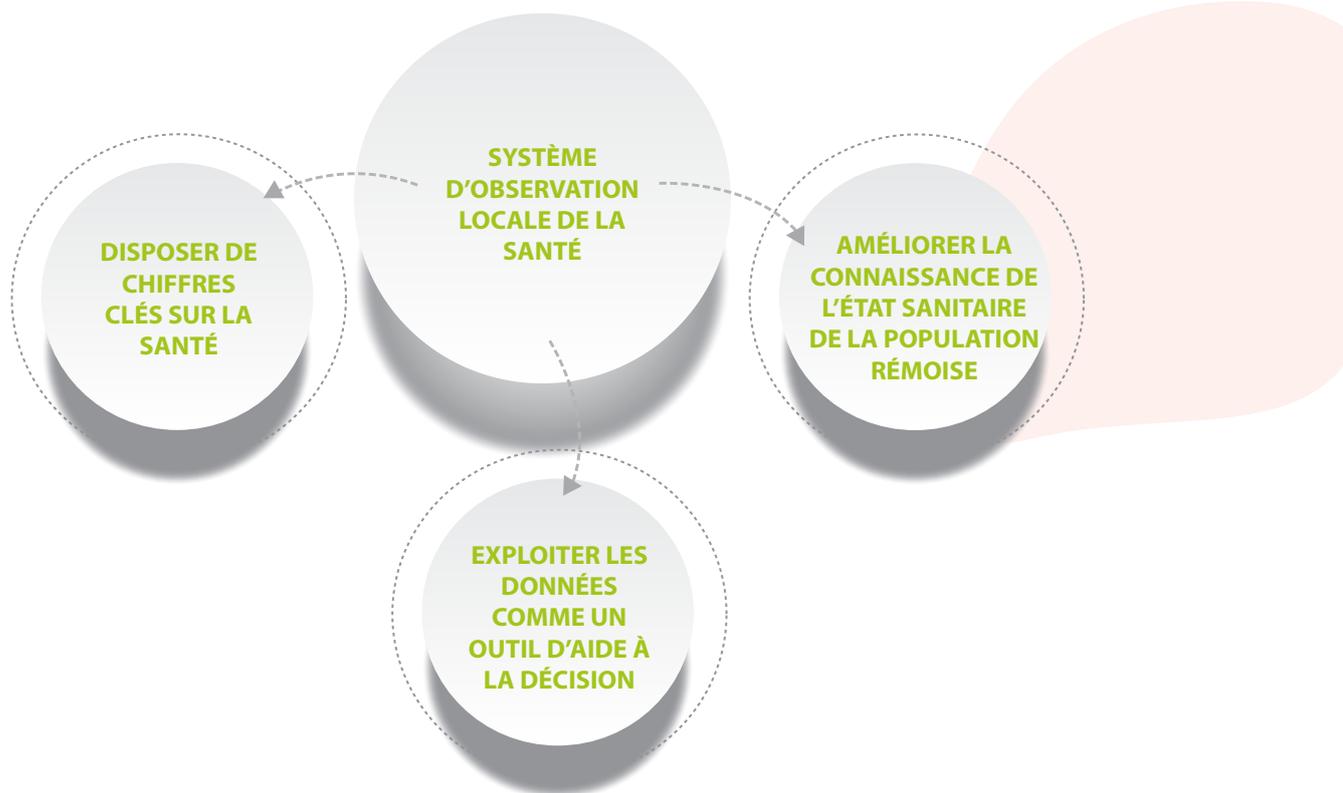
Dans le cadre du Contrat Local de Santé (CLS) 2ème génération, l'AUDRR a été missionnée pour assurer le montage et le pilotage de l'observatoire local de la santé à l'échelle de la ville de Reims.

Disposant d'une expertise reconnue dans le champ de l'observation et dans le montage de partenariats, la volonté a été exprimée que l'AUDRR organise et pilote la mise en place de cet outil d'observation locale en lien étroit avec les acteurs de la santé.

La mise en place de cet observatoire local de la santé part d'un constat global et partagé qui repose sur :

- Un manque de visibilité, de clarté à l'égard de l'évolution qualitative et quantitative de la santé de la population rémoise
- Des difficultés à collecter des données
- Une multiplicité d'acteurs, une absence de centralisation et de traçabilité des données
- Des échelles géographiques d'analyse variables

De ce constat ressort une volonté collective d'avancer vers la conception d'un système d'observation locale de la santé afin de mieux répondre aux besoins et de renforcer la pertinence et l'évaluation des actions.



Cet observatoire s'opèrera selon une approche double abordant à la fois une approche qualitative constituée de tableaux de bords, d'analyse et d'évaluation des indicateurs et d'une publication de chiffres clés ainsi qu'une analyse qualitative basée sur des enquêtes « panel local santé » assurée par la direction des solidarités et de la santé publique de la ville de Reims.

L'année 2018 a été consacrée au lancement de l'observatoire local de la santé, elle a été rythmée par différentes phases :

- Une phase de benchmark pour se nourrir, s'inspirer des expériences existantes, ...
- Une phase d'échanges, de réunion entre les acteurs de la santé et les signataires du CLS pour définir ensemble les objectifs communs et les attentes vis-à-vis de cet outil d'observation
- Une phase technique pour recenser les données détenues par les acteurs, pour définir les modalités de partage des données et établir les conventions...

L'année 2019 sera dédiée à la collecte et à la centralisation des données, à leur analyse et à la publication de chiffres clés, d'indicateurs sur la santé.

OBSERVATOIRE LOCAL DU TOURISME



PREMIERS CHIFFRES CLÉS

Depuis septembre 2017, l'AUDRR est missionnée par ses partenaires pour la mise en place et le pilotage de l'observatoire local du tourisme à l'échelle du Grand Reims.

Le montage de cet outil d'observation a de multiples finalités : construire et consolider un tableau de bord adapté à notre territoire, mesurer et analyser l'activité touristique, disposer de chiffres clés sur le tourisme et d'exploiter les données comme outil d'aide à la décision.

L'AUDRR a ainsi travaillé dès 2017 et au cours de l'année 2018 à la mise en place opérationnelle de cet outil d'observation pour centraliser, construire et regrouper les données idoines afin de disposer d'une connaissance locale du tourisme à l'échelle de notre Communauté Urbaine.

Plusieurs réunions ont été organisées au fil de l'année 2018 pour rencontrer les acteurs du tourisme, les faire interagir ensemble et amorcer le montage du tableau de bord des indicateurs retenus.

- **Réunion du 26 Mars 2018** avec l'ensemble des acteurs du tourisme : hôtellerie, musées, événementiel, CRT, ...
- **Réunion du 28 Juin 2018** avec les référents des musées
- **Réunion du 07 Septembre 2018** avec les acteurs de l'événementiel

Un tableau de bord des indicateurs de suivi du tourisme a ainsi été réalisé de manière partenariale et a pu être alimenté avec le concours des acteurs du tourisme. Ce tableau de bord s'organise autour de 3 axes principaux que sont le recensement de l'offre, la fréquentation et l'analyse de la clientèle.

Les premiers chiffres clés ont pu être produits par l'AUDRR, ils feront l'objet d'une présentation en comité de direction en 2019 et de manière plus large aux acteurs du tourisme au cours de cette année. Ces premiers chiffres concernent l'offre en hébergements, la fréquentation des hébergements marchands, la fréquentation des sites touristiques et enfin l'économie du tourisme...

ATLAS ZAE PAYS REMOIS



ATLAS DES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES DU GRAND EST

La Chambre de Commerce et d'Industrie de la Marne et l'AUDRR ont supervisé le développement d'une passerelle entre leurs deux outils : Trouver mon immo pro et l'atlas des zones d'activités économiques du Grand Reims. Celle-ci permet une interaction en temps réel entre les deux sites internet en identifiant au sein d'une zone d'activités les différents locaux disponibles à la vente ou à la location. Il donne également une série d'informations sur la zone d'activités dans laquelle se situe un bien. Ainsi, promoteurs, aménageurs, investisseurs, entrepreneurs, etc. accèdent à une

série d'information centralisée quel que soit le portail d'entrée et améliorent également leur visibilité. Cette passerelle a été présentée lors des rencontres de l'immobilier d'entreprises le 18 mai 2018 au Reims Business Hub en présence d'acteurs locaux de l'immobilier.

OBSERVATOIRE TERRITORIAL DU LOGEMENT ÉTUDIANT

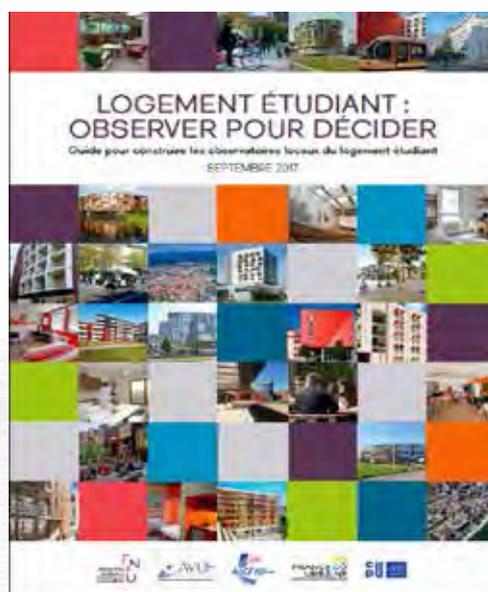


MONTAGE ET PARTENARIATS

L'ADCF, l'AVUF, la FNAU et France Urbaine ont mis au point une méthodologie permettant aux collectivités locales et leurs partenaires de monter des observatoires territoriaux du logement étudiant. Il s'agit d'appréhender finement la demande dans sa diversité et toutes les formes d'offres, y compris dans une dimension prospective, afin d'éclairer opérationnellement les décisions de programmation éventuelles de nouvelles résidences.

Suite à un appel à manifestation d'intérêt pour la création d'un observatoire territorial du logement étudiant, les villes de Reims et de Charleville-Mézières ont été retenues pour bénéficier d'un accompagnement méthodologique pour mettre en place un observatoire partenarial du logement étudiant. Cet observatoire est multi-acteurs et regroupe de nombreux partenaires tels que les bailleurs sociaux, l'ARCA, l'Etat (DREAL, DDT, Rectorat), les établissements d'enseignement supérieur (COMUe, Université, Ecole...), les acteurs de l'habitat étudiant (Crous, représentant des résidences privés...), ...

L'Agence d'urbanisme qui intervient au travers son partenariat sur les périmètres du Grand Reims et d'Ardenne Métropole a été désignée pour incarner la structure fédératrice et neutre qui assurera la coordination entre le comité de pilotage et le comité technique et qui aura pour mission la présentation des analyses, le croisement analyses et objectifs et la diffusion des résultats.



LES GRANDES ÉTAPES DU MONTAGE D'UN OTLE



Afin d'assurer son rôle de coordinateur et d'animateur, l'Agence d'urbanisme a organisé 2 événements pour lancer l'OTLE et travailler à son avancée au cours de l'année 2018.

Une 1^{ère} réunion de lancement le 18 avril 2018

en présence de la Présidente du Grand Reims et de l'AVUF, Madame Catherine VAUTRIN, a permis d'annoncer officiellement aux partenaires le lancement d'un OTLE sur le territoire rémois et sur Charleville-Mézières, de présenter la méthodologie et les principales étapes de sa mise en œuvre. Cette réunion a également permis de préciser le périmètre. Il a été décidé de lancer un observatoire

commun sur les périmètres du Grand Reims et d'Ardenne Métropole, permettant d'avoir une vision globale des dynamiques et de réaliser des zooms sur des périmètres plus petits (Reims et Charleville-Mézières) permettant de connaître les spécificités et répondre aux objectifs locaux.

Dans un second temps, il est prévu un élargissement du périmètre à l'ensemble des sites de l'URCA.

02

AXE 2 - APPUYER LES PROJETS DE TERRITOIRE, BÂTIR LES DOCUMENTS CADRE

Appuyer nos membres dans l'élaboration, le suivi et la mise en œuvre de leurs politiques publiques tel est l'une des missions que l'Agence d'Urbanisme se fixe et assure pour que le territoire s'inscrive dans un développement durable.

Cette mission s'est traduite en 2018 par la poursuite de la mise en œuvre et du suivi du SCoT de la Région rémoise approuvé en décembre 2016. En effet, conformément à ce que prévoit le code de l'urbanisme, le SCoT de la région de Reims doit faire l'objet d'une « analyse des résultats de son application notamment en matière d'environnement, de transports et de déplacements, de maîtrise de la consommation d'espace et d'implantation commerciale », au plus tard 6 ans après son approbation.

Afin de satisfaire cette exigence réglementaire et assurer un suivi de la stratégie territoriale portée par le SCoT, un travail de production et d'animation a été conduit par l'Agence d'urbanisme avec ses partenaires institutionnels et techniques. Ce travail partenarial a donné lieu à plusieurs réunions techniques multithématiques, à des ateliers-visites sur le terrain et à la production d'une publication des indicateurs TO du SCoT permettant ainsi de faire vivre le SCoT après son approbation et d'assurer un suivi et une évaluation des objectifs que ce schéma se fixe.

Il s'agit également dans le cadre de cette mise en œuvre d'une part d'apporter de la pédagogie dans la compréhension des enjeux du SCoT par la publication de notes d'éclairage et d'autre part de participer à la

traduction des enjeux stratégiques du SCoT dans les documents de planification de la CU Grand Reims.

Le SCoT devant être compatible avec le SRADDET, l'Agence d'urbanisme a participé à l'ensemble des réunions organisées par la Région Grand Est afin de se tenir informé de l'avancée de ce document et de son contenu. Elle a pu apporter son expertise et un appui dans le cadre du réseau des 7 agences d'urbanisme du Grand Est.

Toujours dans cette volonté d'être à l'écoute des attentes de ses membres, l'Agence d'urbanisme a apporté un appui technique à Ardenne Métropole dans le cadre de son projet Stratégique « Pacte Ardennes 2022 », visant à redynamiser le département dans ses multiples composantes. Cet appui technique s'est traduit par une participation aux groupes de travail, à leur audition, à la rédaction de fiches actions et à la production d'une synthèse introductive du projet à destination du ministère.

Enfin, la mise en place et le suivi des politiques publiques nécessitent également la programmation de phases d'inventaire, de recensement pour disposer d'un état des lieux. L'Agence a ainsi réalisé dans le cadre de l'accompagnement du secteur sauvegardé du centre-ville de Reims et de la valorisation du tourisme et du patrimoine, un inventaire des fiches immeubles, un recensement des supports touristiques territoriaux.

ACCOMPAGNEMENT DU SECTEUR PATRIMONIAL REMARQUABLE

APPUI ET RECHERCHES PRÉPARATOIRES

L'Agence d'urbanisme participe à la phase d'inventaire du patrimoine en centre-ville de Reims afin de mettre en place un nouvel outil de développement territorial. Le SPR a pour finalité de redéfinir les objectifs, orientations et cadres d'action afin de renforcer le dynamisme et l'attractivité du centre-ville. Il accompagne la définition d'un véritable projet urbain intégrant l'ensemble des enjeux territoriaux de la ville et son patrimoine.

Cette première phase d'étude en 2018 analyse sous forme de fiche-immeuble et de recherches archivistiques le patrimoine établi sur chaque parcelle de la zone test de 150 immeubles. Elle permet d'élaborer la méthode de référencement à appliquer pour les 3500 autres fiches-immeubles à réaliser. Cet inventaire aboutira à terme à une connaissance fine et scientifique du patrimoine naturel, urbain et bâti des siècles passés et de la Reconstruction de la ville.

Les directions de l'Urbanisme et de la Culture du Grand Reims, l'Etat à travers l'Unité départementale de l'Architecture et du patrimoine avec le soutien scientifique de la Région Grand-Est, une équipe d'architecte du patrimoine missionnée, et l'Agence d'urbanisme en appui constituent l'équipe pluridisciplinaire de cette vaste étude



Maison XIXe 69 rue du jard-2 rue Abbé de l'Épée

LES NOTES DE SUIVI DU SCOT

INDICATEURS DE SUIVI DU SCOT T0

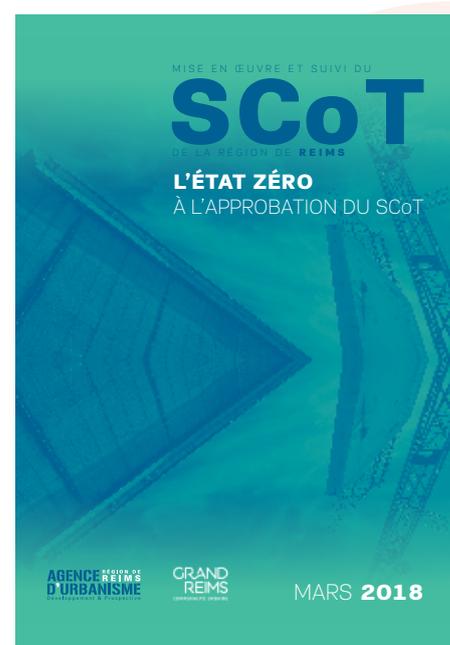
Approuvé le 17 décembre 2016, le Schéma de Cohérence Territoriale de la Région de Reims (SCoT2R) est entré dans une nouvelle phase, celle de sa mise en œuvre et de son suivi. Pour ce faire, une observation continue de l'évolution du territoire a été lancée afin d'évaluer, en 2022, l'efficacité de ses orientations et enclencher, le cas échéant, une modification ou une révision du document.

A l'issue de travaux préparatoires partenariaux menés en 2017 et qui ont permis de constituer un tableau de bord méthodologique listant l'ensemble des indicateurs devant assurer le suivi du SCoT2R, la production de l'état zéro (correspondant à la date d'approbation du SCoT2R) a débuté en 2018. L'extraction, le traitement et l'analyse des données pour construire le T0 ont mobilisé une partie de l'équipe de l'AUDRR en 2018.

Celui-ci sert de point de départ et de référence pour analyser et mesurer les évolutions du territoire et juger de l'efficacité des orientations inscrites.

Différentes thématiques, abordées dans le document d'orientations et d'objectifs (DOO) du SCoT2R, sont donc suivies :

- **La consommation foncière**
- **L'activité agro-viticole**
- **L'habitat**
- **L'économie et le commerce**
- **L'environnement**
- **Les paysages**
- **La mobilité**
- **Le numérique**



Ce T0 indique par exemple la répartition des natures d'occupation du sol à l'approbation du SCoT2R. Celles-ci serviront donc de point de référence pour évaluer l'efficacité des objectifs inscrits en matière de lutte contre l'étalement urbain. Également, l'analyse des dynamiques de construction de logements neufs sera mise en parallèle des dynamiques démographiques afin d'estimer un manque ou un excès de logements disponibles pouvant entraîner par exemple une hausse de la vacance. En matière de mobilité, l'évolution des parts modales et du développement économique et résidentiel autour des secteurs desservis par les transports en commun sera suivi. Enfin, l'intégration des nouvelles constructions dans le paysage et en fonction des contraintes environnementales permettra d'évaluer les objectifs fixés dans le DOO du SCoT2R.

Une mise à jour de ces indicateurs sera effectuée à T+3 et permettra d'anticiper les premières conclusions du bilan final réalisé à T+6 (en 2022).

LA MISE EN ŒUVRE DU SCOT

L'ORGANISATION D'ATELIERS-VISITES RICHES EN RETOURS D'EXPÉRIENCES

L'Agence d'Urbanisme de la Région de Reims assure au travers de son programme de travail la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du Schéma de Cohérence Territoriale de la Région de Reims. Dans ce cadre, elle organise ainsi une série d'ateliers à destination des élus et acteurs publics du territoire sur les enjeux en matière d'économie, de logement, d'environnement, de mobilité, etc.

Il s'agit à travers ces ateliers de sensibiliser les acteurs sur les bonnes pratiques mais également sur les nouveaux modes de vie (habitat, consommation, mobilité) pour élargir leur vision actuelle et faire évoluer leurs projets en lien avec les préoccupations sociétales actuelles. Ces ateliers visent également à intégrer dans les ateliers-visites, un temps dédié à de la pédagogie c'est-à-dire à donner les clés de compréhension du SCoT2R.

Ce sont des moments qui mettent à l'honneur les élus, les acteurs territoriaux qui portent des projets qui sont en adéquation avec les enjeux de notre SCoT. Il s'agit également de moments conviviaux qui permettent aux élus d'échanger sur leurs pratiques respectives.

Atelier N°1 « Développement Economique » 13 Avril 2018 (Secteur Nord)

L'Agence d'Urbanisme de la Région de Reims a souhaité, à travers l'organisation de cet atelier, visiter l'ancienne zone de vie de la base aérienne 112. L'objectif était de réunir sur ce site, au même moment, les décideurs politiques locaux afin de découvrir, de partager et de débattre des enjeux économiques et stratégiques du territoire à travers l'exemple de la reconversion de l'ex BA112, du projet Microville 112 et la bio-économie.



Atelier-visite du 13/04/2018-Visite de la BA 112

Atelier n°2 « Environnement et Paysages » 04 JUILLET 2018 (Secteur SUD)

« Combiner paysage et environnement à travers des aménagements favorisant l'attractivité du territoire », tel était l'intitulé de l'atelier qui a permis de faire arrêt dans les communes de Monchenot et de Chigny-lès-Roses et de bénéficier d'une visite guidée de Val-de-Vesle.



Atelier-visite du 04/07/2018-Arrêt dans la commune de Monchenot



Atelier-visite du 28/09/2018-Visite dans la Commune de Bourgogne

Atelier n°3 « Habitat et Patrimoine » 28 SEPTEMBRE 2018 (Secteur EST)

Cet atelier consacré à l'habitat et au patrimoine a été l'occasion de se pencher sur deux atouts et composantes indissociables de notre territoire, à savoir ses richesses architecturales, historiques et patrimoniales, ainsi que son dynamisme, sa créativité et ses innovations en matière d'habitat. À travers cet atelier n°3, l'Agence d'Urbanisme de Reims a organisé la visite de trois sites représentatifs :

- **Visite de l'opération du Petit Pommery** (Maire et Reims habitat)
Explorer un projet qui a permis de requalifier une villa urbaine (maison de maître) en logements collectifs sociaux, tout en conservant et en valorisant le patrimoine architectural, le jardin et en recomposant le centre bourg.
- **Visite St Masmès** (1er adjoint au Maire)
Explorer des opérations de réhabilitations de corps de ferme transformés en logement, qui a permis de préserver un élément de patrimoine rural et de densifier le tissu urbain en cœur de village (division du foncier en centre de village pour une densification).
- **Visite Caserne Colbert** (Plurial habitat, Jean-Michel Jacquet, M. Lausanne)
Explorer un projet qui a permis de requalifier un site militaire en logements/activités éco/structures publiques tout en conservant une partie du patrimoine, au centre de Reims.

LA MISE EN ŒUVRE DU SCOT

Atelier n°4 « Consommation Foncière et Mobilité » 29 NOVEMBRE 2018 (Secteur OUEST)

Trois visites ont rythmé le programme de cette matinée d'atelier :

- La visite du site de la halte gare TER à Muizon et de ses abords
- La visite du site de Boucicaut à Tinquieux
- La visite du quartier de la Haubette à Tinquieux



Atelier-visite du 29/11/2018-Visite dans la Commune de Muizon

La mise en œuvre du scot: l'organisation de réunions partenariales/la publication de notes sur les grands enjeux du SCoT

La mise en œuvre du SCoT se traduit également par d'une part par l'organisation de réunions partenariales techniques permettant d'échanger d'une part sur les méthodes, les définitions et les résultats des indicateurs retenus dans le cadre du suivi et de l'évaluation. Et d'autre part, par la publication de notes d'éclairage sur les enjeux du SCoT dans différentes thématiques : le commerce, l'habitat et le patrimoine, ...

Suite à la publication des indicateurs du T0, une réunion d'échanges a été organisée le **17 avril dernier** afin de présenter les principaux indicateurs et des exemples concrets :

- La matinée a été consacrée aux thématiques de la consommation foncière, de l'environnement et des paysages : « **Lutter contre l'étalement urbain afin de préserver les espaces naturels, agricoles et forestiers** »
- L'après-midi a été dédié aux thématiques de l'économie, de l'habitat et de la mobilité/numérique : « **Axer le développement économique et résidentiel à proximité des lieux de vie connectés, desservis** »

Une réunion dédiée aux indicateurs fonciers a également été organisée le 06 novembre dernier.

Elle a été l'occasion de présenter plus en détail la méthodologie retenue pour le suivi de la consommation foncière et d'échanger sur des exemples concrets.



03

AXE 3 - ACCOMPAGNER L'ÉVOLUTION DU TERRITOIRE, DIFFUSER L'INNOVATION

Cet axe récurrent du programme de travail partenarial d'activités consacre tout particulièrement la vocation d'ingénierie territoriale de l'agence d'urbanisme. Il fait écho au Code de l'urbanisme dans ses définitions des missions des agences d'urbanisme, regroupant ici la diffusion de l'innovation et la participation aux projets territoriaux, dans toute leur diversité de contenus, d'approches, et d'échelles.

En 2018, l'Agence a ainsi accompagné l'élaboration du 4ème PLH de la Communauté Urbaine du Grand Reims, tirant bénéfices (et réciproquement) de son implication dans l'élaboration du PLH d'Ardenne-Métropole. Elle a été sollicitée par ses membres pour notamment éclairer les implications du phénomène majeur de vieillissement de la population dans le champ de l'habitat, pour contribuer massivement à l'élaboration innovante car conjointe et coordonnée du PLH et du PDU d'Ardenne Métropole.

L'Agence a également mené des démarches exploratoires et innovantes autour du foncier, examinant les possibilités offertes dans ce domaine par les nouvelles performances de l'imagerie satellitaire à l'échelle du département. Au chapitre des recherches innovantes, l'AUDRR a exploré la question des mobilités pendulaires à l'échelle des systèmes urbains à cheval sur son territoire d'intervention et les grands territoires proches.

Le paysage et le cadre de vie sont au cœur de l'attractivité des territoires, Grand Reims, Ardennes ou Champagne Viticole

notamment, tant pour le développement touristique que pour l'accueil de résidents ou d'entreprises à la recherche d'un cadre valorisant, attractif et agréable à vivre.

Le paysage, sa qualité et sa valorisation sont également au cœur de l'inscription au patrimoine mondial de l'Humanité des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne, et l'Agence d'urbanisme ne pouvait pas ignorer ce champ d'analyse et d'intervention. Elle a produit et diffusé un travail synthétique de préconisation autour des Entrées de ville et de village, participé à la démarche de plan paysage de la Communauté Urbaine du Grand Reims, en articulation avec le plan paysage du Parc Naturel de la Montagne de Reims qu'elle contribue à animer aux côtés du PNRMR. L'Audrr a aussi accompagné les réflexions autour de la traduction du plan de gestion du Bien dans les documents d'urbanisme, et apporté son appui technique et méthodologique à l'analyse de différents projets, éolien ou de production de biogaz en particulier.

SRADDET

Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires

La Région Grand Est, partenaire de l'Agence d'urbanisme, élabore son SRADDET, « véritable schéma des schémas » selon la formule consacrée. Après avoir aux côtés de la Région, contribué à l'élaboration de son diagnostic au sein du réseau des agences d'urbanisme du Grand Est (7EST), l'Agence d'urbanisme s'est consacrée en 2018 à l'analyse du projet semi-finalisé, avant son arrêt en toute fin d'année. Elle s'est plus particulièrement penchée sur le fascicule de règles projeté par la Région et ses conséquences pour le SCoT de la région de Reims.

En parallèle, fidèle en cela à sa gouvernance multi-partenaire et à son indépendance, elle s'est investie dans les nombreuses réunions de concertation et de travail regroupant les SCoT de la Région, en vue d'affiner et de travailler les règles et de réduire leurs éventuels impacts sur les récents documents cadre du territoire marnais et ardennais.

La participation de l'Agence d'Urbanisme à ces travaux collectifs et concertés a débouché sur des améliorations d'écriture et de contenu du fascicule de règles au bénéfice final de tous les acteurs du territoire et de l'ensemble de ses membres.



Restitution des travaux d'élaboration du SCHEMA REGIONAL D'AMENAGEMENT, DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET D'ÉGALITE DES TERRITOIRES DU GRAND EST 30-11-2018- Metz

LE PLUI DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ARGONNE ARDENNAISE

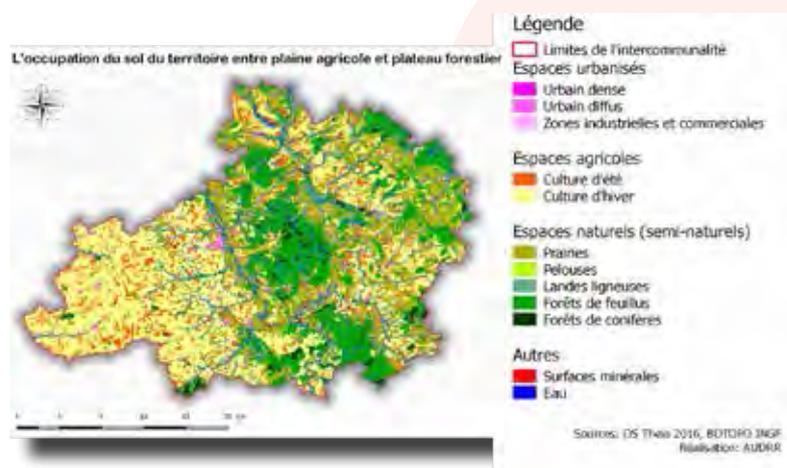
L'année 2018 a marqué le démarrage du partenariat entre l'Agence d'Urbanisme et la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise au travers de l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Dans ce but, la première étape consiste à faire émerger les enjeux du territoire dans le cadre d'une méthode de travail s'appuyant sur la connaissance de l'ensemble du département des Ardennes.

Les données collectées à l'échelle départementale ont ensuite été traitées à l'échelle du territoire de l'Argonne Ardennaise. Les méthodes de traitement des données nécessaires à l'élaboration du diagnostic et de l'état initial de l'environnement du PLUi permettent à l'agence de renforcer son expérience de planification territoriale sous l'angle des PLU à l'échelle intercommunale.

Ce résultat d'étape a nécessité la mobilisation des compétences d'une équipe-projet composée d'une dizaine de collaborateurs pour la collecte et le traitement des données nécessaires à l'émergence des enjeux.

L'Agence espérait tirer une expérience des enjeux ruraux spécifiques au département ardennais, analysés en matière de diagnostic socio-éco-démographique et d'état initial de l'environnement. Ainsi, elle a pu élaborer des méthodes d'analyse et de traitement des données collectées adaptées, reproductibles à d'autres échelles d'analyse de territoires, qu'ils soient ardennais ou marnais.



Extraits de l'état des lieux de préfiguration des enjeux présenté à la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise

Cette année a été dédiée à la compréhension du territoire à travers **3 étapes** :

- Un **rassemblement et un traitement des données collectées sur le territoire** au regard de l'ensemble des thématiques abordées par un PLUi définies par l'article ;
- La **formulation et la présentation d'un état des lieux des constats majeurs du territoire** aux instances de **Comité de Pilotage et Conférence des Maires** ;
- La préparation des **ateliers d'émergence des enjeux** qui se dérouleront au cours du premier trimestre 2019.

ACCOMPAGNEMENT DU GRAND REIMS POUR LA REALISATION DU PLH ET LE SUIVI DU PDU



Le Grand Reims a mené, en 2018, la construction de son Programme Local de l'Habitat. Ce document cadre définit notamment les besoins en logements à l'échelle locale. Dans ce contexte, l'Agence d'Urbanisme a accompagné la collectivité dans la définition et le calcul des objectifs de production de logements, notamment dans la perspective d'une compatibilité avec le Schéma de Cohérence Territoriale. Ainsi, en 2018, différents échanges techniques et réunions partenariales ont, entre autre, contribué à la prise en compte des objectifs du SCoT au sein du PLH du Grand Reims. Cet accompagnement se poursuivra en 2019 avec la réalisation du bilan annuel du PLH.

En parallèle, l'Agence s'est associée aux réflexions conduites par le Grand Reims autour de l'observation des pratiques de déplacements et de l'usage des différents moyens de transport. L'enjeu est ici de construire une base de connaissances suffisamment étoffées pour répondre aux besoins d'un territoire à 143 communes.

Le PLH-PDU d'Ardenne Métropole

1 an après sa création en 2015, la toute récente Communauté d'Agglomération Ardenne Métropole se dotait d'un projet de territoire avec de fortes ambitions et innovations, que ce soit en matière d'économie, d'habitat ou de déplacements.

Dans la continuité de cette initiative, elle a souhaité se munir d'un Programme Local de l'Habitat (PLH) et d'un Plan de Déplacements Urbains (PDU) dont elle a confié l'élaboration à l'Agence d'Urbanisme. L'objectif innovant est de réaliser conjointement les 2 démarches en rédigeant un document unique, au sein duquel s'articulent le PLH et le PDU, en cohérence avec le projet de territoire de l'agglomération et dans le cadre d'une démarche participative, de concertation avec l'ensemble des partenaires et des acteurs du territoire.

Mener de front ces 2 documents d'urbanisme et de planification constitue une opportunité rare et intéressante de prendre en compte à la fois les enjeux en matière d'habitat et de déplacement pour proposer un volet d'actions opérationnelles transversales. Il s'agit bien de co-construire les futures politiques publiques à mettre en œuvre par l'agglomération sur ces 2 sujets complémentaires et imbriqués, afin de se donner les moyens d'atteindre un développement cohérent, durable et efficient du territoire.

La démarche a ainsi débuté officiellement le 24 mai 2018 lors de la réunion de lancement du PLH-PDU d'Ardenne Métropole. Une journée complète de concertation qui a permis de réunir l'ensemble des acteurs locaux autour d'une matinée d'échanges sur les constats et enjeux issus du diagnostic territorial ainsi qu'un après-midi d'ateliers visant à enrichir ce diagnostic par le recueil de la parole d'acteurs et les débats.

Une 2ème réunion de concertation a également eu lieu le 25 septembre 2018 avec comme objet le partage des orientations en matière d'habitat et de déplacements ainsi que du scénario de développement du PLH-PDU.

Le projet se poursuit en 2019 avec la co-élaboration du programme d'actions ayant vocation à bâtir la stratégie de programmation de l'ensemble des politiques locales de l'habitat et des déplacements. Pour cela un ensemble d'ateliers de travail sont programmés avec un large panel d'acteurs locaux, afin de construire les outils opérationnels dans une dynamique itérative et coercitive.



Séminaire PLH-PDU du 24/05/2018-Tournes

TRADUCTION DU PLAN DE GESTION UNESCO DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME

En 2015, les Coteaux, Maisons et Caves de Champagne ont été inscrits au Patrimoine mondial de l'UNESCO. Lors de cette inscription, la Mission (anciennement nommée "Association des Paysage de Champagne") a réalisé un Plan de Gestion du Bien.

L'objectif est aujourd'hui de traduire ce Plan de Gestion dans les documents d'urbanisme. De pouvoir décrypter ces éléments et sensibiliser, accompagner les collectivités, les élus souhaitant faire évoluer leur document d'urbanisme (SCoT, PLU...). Ce document est destiné à la fois aux élus qui se lancent dans l'élaboration de documents d'urbanisme. Mais aussi aux équipes techniques, acteurs du territoire qui travaillent sur ces révisions ou élaboration de documents afin que la problématique de la préservation des paysages reconnus par l'UNESCO soit prise en compte.

Ce document répondra à plusieurs objectifs :

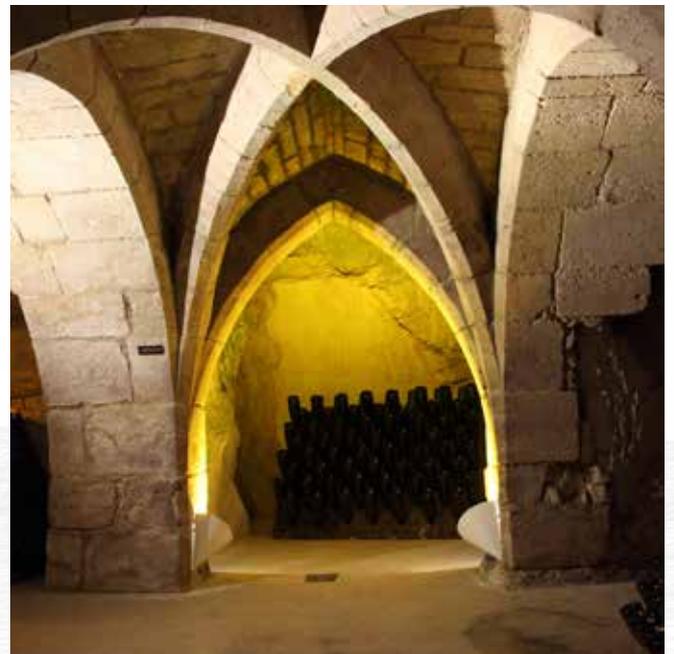
- Transcrire dans les documents d'urbanisme **les éléments qui font sens dans la VUE** (Valeur Universelle Exceptionnelle).
- Apporter des **outils qui seraient susceptibles d'aider les collectivités** portant des documents d'urbanisme.
- Partager une **méthode de prise en compte des enjeux de cette inscription**.
- Prolonger et continuer la démarche **d'amélioration de la prise en compte du patrimoine** des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne **à l'aide d'outils de planification urbaine**.



Les paysages de la zone d'engagement - Crédit AUDRR



L'Avenue de Champagne - Crédit Michel Jolyot-Mission CMCC



Le réseau de caves souterraines - Crédit Michel Guillard -Mission CMCC

Contexte : périmètre de l'inscription

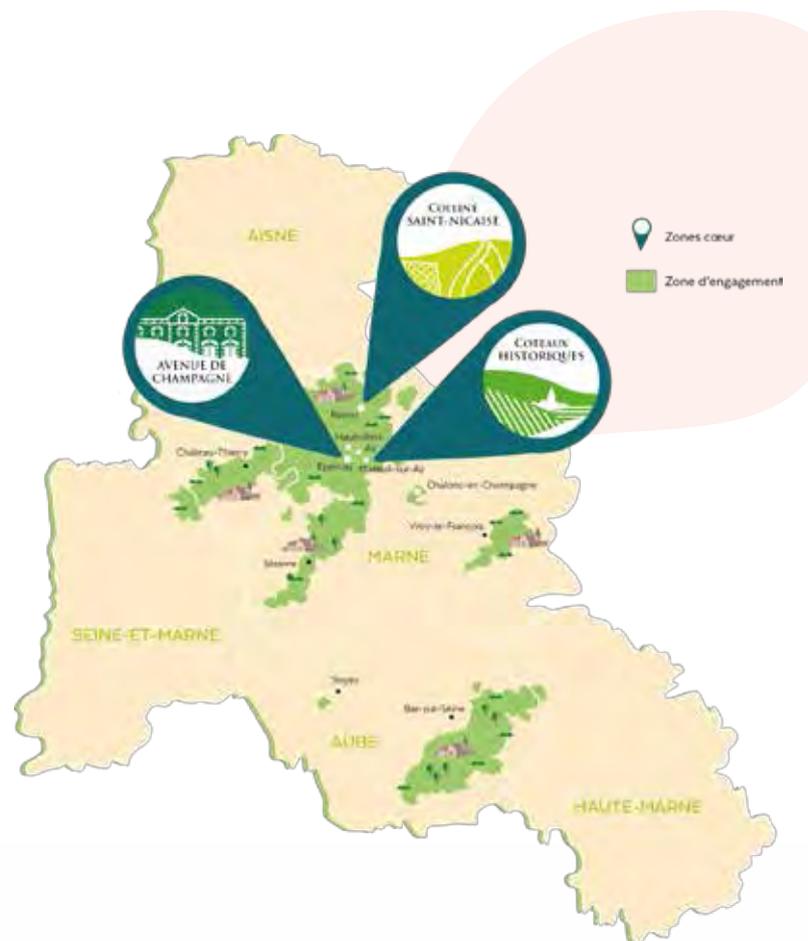
Pour le site des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne, le périmètre d'inscription est unique dans sa délimitation.

En effet, cette inscription a la particularité d'avoir une zone centrale et une zone d'engagement de 320 communes. Le périmètre d'action et d'étude est donc très étendu allant de l'Aisne à l'Aube.

Toute la zone d'engagement est donc concernée par cette étude.

Ce territoire présente de nombreux atouts, forces à préserver et à protéger, disposant d'un patrimoine paysager aux multiples facettes avec un tryptique emblématique : un massif forestier surplombant les coteaux viticoles qui se prolongent sur les plaines agricoles.

Un patrimoine architectural et urbain constitué ici par les villages emblématiques champenois, les bâtiments viticoles et les maisons de champagnes ; y est associé un patrimoine souterrain indispensable et symbolique avec les caves et les crayères.



Carte du périmètre de l'inscription - Crédit Mission CMCC



Butte Saint Nicaise - Crédit Michel Jolyot-Mission CMCC

Les portes d'entrées de nos villes et de nos villages

Par définition les entrées de ville et de village désignent l'urbanisation qui se développe de part et d'autre des principales voies d'accès, conséquence des politiques d'aménagement du territoire et de l'évolution du mode de vie.

Elles doivent rendre perceptible, pour l'usager, la frontière entre l'environnement rural et urbain et créer ainsi des effets de porte. Les espaces appelés entrées de ville, de village constituent des territoires à part.

En effet, ces entrées matérialisent le premier contact de l'usager avec la ville, le village et offrent parfois un aperçu qui ne reflète pas les atouts des ensembles bâtis et paysagers : un manque d'organisation urbain, un aspect routier/piéton déséquilibré, un traitement hétéroclite du bâti... Pourtant ces entrées jouent un rôle important d'accueil et influent sur la perception et donc l'attractivité du territoire.

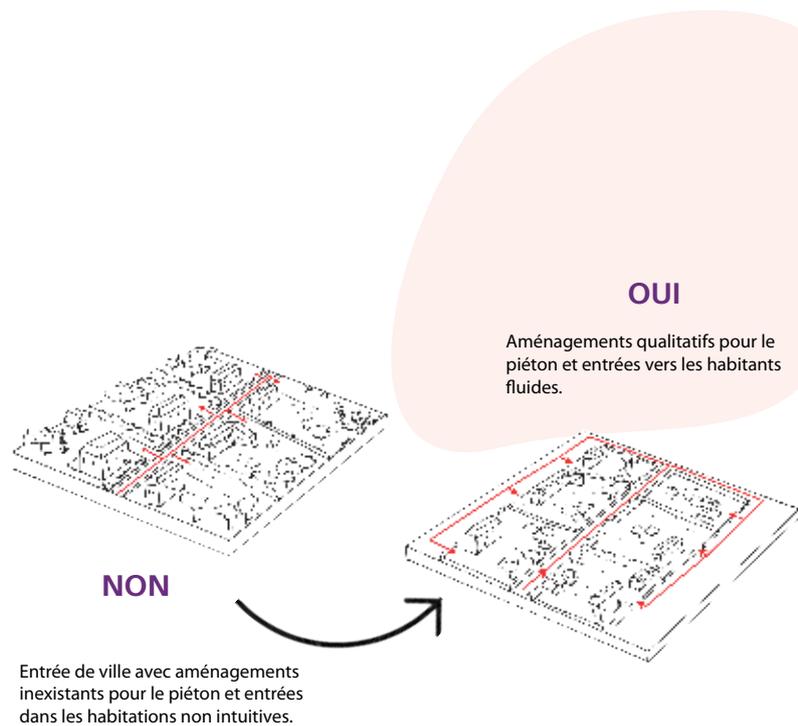


La Vitrine du territoire

Un des enjeux majeurs des entrées d'agglomération réside dans la qualification précise des espaces et de leurs limites. Mais également dans la requalification des espaces existants.

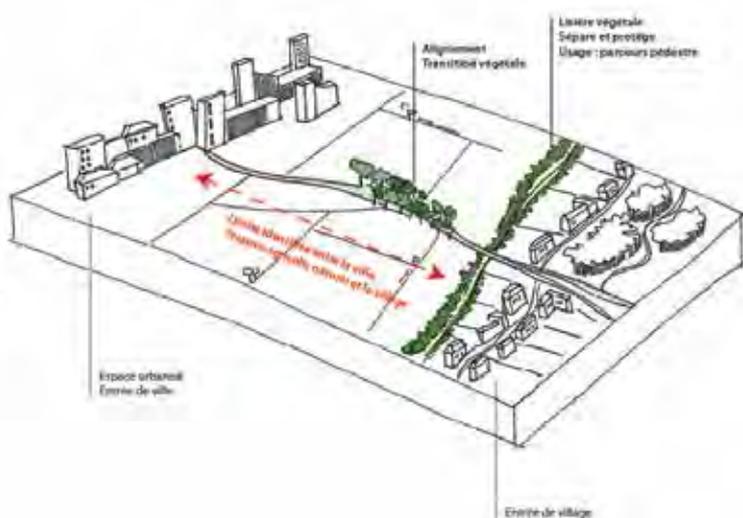
Il est important de savoir reconnaître les éléments de paysage à valoriser et à préserver dans l'aménagement d'une route en milieu urbain. Une entrée d'agglomération matérialise le premier contact de l'utilisateur avec la ville. Il est donc fondamental de mettre en évidence les éléments constitutifs de ce territoire, de valoriser les points forts, de marquer clairement la transition et de mener des actions collectives le cas échéant.

Ces entrées d'agglomérations constituent le cadre de vie des habitants mais sont également la vitrine du territoire, la première vision des touristes, décideurs, investisseurs.



L'essentiel des enjeux

- Préserver la qualité du cadre de vie des habitants.
- Améliorer la découverte des territoires et donc l'espace public par des actions paysagères.
- S'appuyer sur les limites naturelles.
- Marquer les transitions
- Redonner de l'espace aux modes actifs (piétons et vélos) et sécuriser l'espace public en réduisant les lieux accidentogènes.
- Lutter contre l'étalement urbain en donnant un cadre à l'urbanisation future.



04

AXE 4 - DÉVELOPPER LES ÉCHANGES, LES PARTENARIATS, DIFFUSER L'INFORMATION

L'Open Data et l'accès à de nombreuses sources publiques, consacrés par la loi République Numérique en 2016, ne suffisent pas à répondre aux besoins des collectivités et des membres de l'Agence. La possibilité d'accéder aux masses gigantesques d'informations disponibles rend aujourd'hui encore plus qu'hier nécessaire la présence d'un tiers de confiance, capable de distinguer les informations stratégiques, pertinentes, de les traiter, d'en donner les limites d'usage et d'interprétation et de les « faire parler ».

L'Agence d'urbanisme est un centre de ressources au service de ses membres, et plus largement des territoires dans le maquis des données devenues disponibles, en veillant à la neutralité de leur analyse. Cette mission permanente, partie intégrante de son socle pérenne d'activités, nécessite d'être en capacité d'accéder à l'information, de traiter les données afin de pouvoir en tirer la quintessence. En s'appuyant sur ses ressources internes mais aussi sur la force du réseau des agences et de ses 1800 professionnels de l'urbanisme, elle analyse et traite ces données, en explore les possibles et l'employabilité.

Dans un souci d'optimisation des ressources publiques et parce que ses moyens seuls, mêmes étayés par le réseau FNAU n'y suffiraient pas, l'Agence d'urbanisme s'appuie pour cette tâche sur les expertises et les compétences présentes et disponibles au sein des organismes détenteurs de ces données via la mise en place de partenariats. Que ce soit avec l'Agence

Nationale d'Amélioration de l'Habitat, la Caisse d'Allocations Familiales, l'Université Reims Champagne Ardennes, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, le montage et la mise en œuvre de ces partenariats, leur véritable négociation parfois, est une tâche permanente et essentielle.

On citera tout particulièrement en 2018 la signature, lors de la Foire de Châlons, d'une charte de partenariat triennale avec L'URCA, qui s'avèrera essentielle pour l'Observatoire Territorial du Logement Etudiant déployé à partir de 2019, mais dont le contenu va bien au-delà, les travaux en partenariat avec le réseau FNAU, ou encore la constitution d'une base de données sur l'environnement sur le territoire des Ardennes.

La vocation de centre de ressource ne se limite pas aux seules données. L'Agence d'urbanisme a à cœur de constituer pour ses membres un lieu d'échange, de formation, d'acculturation permanent, et d'apporter son concours technique à leurs propres démarches. C'est le sens notamment des plateformes d'échanges techniques qu'elle déploie depuis 2017, de la relance du Club des Professionnels de l'Immobilier et de sa participation à différents réseaux professionnels.

PARTENARIATS ET PLATEFORMES

Le développement des partenariats

Développer les échanges, les partenariats et diffuser l'information est l'une des missions clés de l'Agence d'Urbanisme qui constitue un lieu de rencontres et d'échanges d'acteurs territoriaux d'horizon divers.

Dans ce cadre, plusieurs conventions ont été signées ou sont en cours de signature. À l'occasion de la Foire de Châlons-en-Champagne, une Charte de partenariat entre l'URCA et l'AUDRR sur les questions d'enseignement supérieur a été signée le mardi 04 septembre 2018 afin de développer des actions d'études et de recherches communes et innovantes. Dans la même optique, une convention avec le Rectorat de l'académie de Reims est en cours de discussion afin de pouvoir englober le champ de l'enseignement qu'il soit primaire, secondaire ou supérieur.

D'autres partenariats sont en cours de formalisation avec les acteurs de la santé, du tourisme et de l'habitat.



Stand de l'URCA à la Foire de Châlons-en-Champagne
Le 04/09/2018

Les plateformes d'échanges

Faciliter les rencontres et les échanges entre acteurs du territoire...

La plateforme, outil initié en 2017 par l'Agence d'urbanisme pour ses partenaires, s'est poursuivie en 2018 à travers différents thèmes traités comme l'habitat et la planification.

La première plateforme de l'année, consacrée aux Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), s'est attachée à diffuser les connaissances à travers une analyse juridique de cet outil réglementé par le Code de l'urbanisme.

La seconde plateforme a réuni de nombreux acteurs autour d'un thème central : Vieillir sur nos territoires, quels enjeux en matière d'habitat ? Une analyse des impacts du vieillissement sur le parc immobilier, réalisée par l'équipe de l'Agence d'urbanisme, a mis en lumière les enjeux sur le Grand Reims, enjeux également partagés par les territoires voisins. A travers les regards croisés de bailleurs, de collectivités, de l'Etat... les débats se sont orientés sur les problématiques d'identification des personnes vulnérables et d'adaptation des logements aux divers besoins de la population vieillissante mais également sur l'évolution des métiers liés à l'habitat et la nécessaire mise en réseau des acteurs.

LES RENCONTRES PRO OBSERV'AGGLO ET TRAVAUX FNAU

Les club des Professionnels de l'immobilier

L'Agence relance à la demande de ses 3 membres organismes HLM le Club des Professionnels de l'Immobilier, un réseau d'acteurs composé de promoteurs, d'aménageurs, de notaires, d'agents immobiliers, de bailleurs sociaux, de techniciens de collectivités territoriales, d'élus et d'acteurs locaux.

Le club a vocation à réunir les acteurs de la Marne et des Ardennes 1 à 2 fois par an autour de sujets d'actualité ou d'études afin d'offrir aux participants un espace d'échanges élargi, de partage et de retours d'expériences.

La première édition s'est déroulée en fin d'année 2018, le 11 décembre à Quartier Libre, autour de la loi Elan et de ses incidences sur nos territoires, avec l'apport de 3 intervenants : Elsa Sacksick (Avocate associées chez AdDen), Eric Perrin (Directeur Général, Président du SNAL Champagne Ardenne) et Laurent Roux (Directeur Général Adjoint chez Purial Novilia).



Photos du club des professionnels de l'immobilier-Le 11/12/18



Photos du club des professionnels de l'immobilier-Le 11/12/18

Observ' Agglo et travaux FNAU

À l'initiative de Rennes Métropole et de Grenoble-Alpe Métropole, l'ADCF et la FNAU ont proposé en 2013 une mise en réseau, à l'échelle nationale, des dispositifs et outils d'observation mise en place sur et par les agglomérations.

Il s'agit de passer d'échanges sur des outils existants à la construction collective d'indicateurs partagés, ce qui permet à la fois d'accroître la qualité de analyses locales, mais aussi de positionner les agglomérations dans le débat sur les indicateurs clés du développement urbain.

La publication dans sa nouvelle formule, à laquelle a participé l'Agence en 2018, portera sur les 59 EPCI (France entière) de plus de 180 000 habitants. Elle sera structurée autour de 10 grandes thématiques (cf infra). Ce document garde pour objectif de dresser le portrait des grandes agglomérations et la position de chacune les unes par rapport aux autres, à travers une 50e d'indicateurs structurants.

AXE 5 - FAIRE ÉVOLUER L'AGENCE ET SES MISSIONS

Pour répondre aux attentes de ses membres, être une force de proposition et un outil affûté, l'Agence d'Urbanisme doit s'inscrire dans un processus d'amélioration continu pour rester en prise avec les techniques et les réflexions les plus récentes, les problématiques et les enjeux au fur et à mesure de leur émergence et même en les anticipant.

Ce sont les enjeux que recouvre ce cinquième axe de travail. On y retrouve les préoccupations méthodologiques, en particulier autour de son cœur d'activité que sont les documents cadres. C'est l'objet des réflexions autour de l'élaboration du zonage d'un PLUi XXL en milieu rural lequel nécessite une adaptation des méthodes développées à l'échelle d'une commune unique et autour du processus d'évaluation environnemental des documents cadre pour mieux répondre à l'ardente obligation de la transition écologique et du respect de la biodiversité.

Ce processus d'amélioration continu des méthodes, couplé à la recherche et à l'innovation technique, à l'enrichissement du réseau local des partenaires ou national permet à l'Agence de rester pour ses membres un outil performant d'analyse territoriale, d'aide à la décision, d'élaboration de projet, tout à la fois souple et adapté à leurs problématiques. A ces champs techniques s'ajoutent une série de travaux et de réflexions sur l'amélioration de la gestion de l'Agence. En 2018, ils ont porté sur la mise en réseau régional, travail qui se poursuivra en 2019, mais aussi sur le développement

et la mise en place d'un outil de gestion analytique qui permet le suivi des activités et pour l'avenir une meilleure prévisibilité des activités de l'Agence.

Enfin, comme produire de la Connaissance n'aurait pas d'intérêt si celle-ci n'était pas diffusée, l'Agence a inscrit dans cet axe de travail l'amélioration de sa communication. Nouveau format, nouvelle signature graphique, meilleure diffusion de ses travaux ont occupé l'année pour assurer à ses membres et au public l'accès à ses productions.

PROCESSUS INTERNE ENVIRONNEMENT ET PLU PLAN DE ZONAGE

Améliorer le processus interne de formalisation des plans, objectifs :

- Identifier les besoins des niveaux de formalisation des plans en fonction de l'avancement de la procédure (version papier, image ou SIG)
- Améliorer l'organisation des tâches pour Éviter les aller-retours Sigiste/Chargé de PLU (qui fait quoi et à quel moment ?)
- Quantifier et Optimiser les temps de formalisation (délais de production intégrés à la procédure PLU/PLUI)
- Clarifier les tâches (Saisie topologique - Mise en page/Symbologie/ Attributs + corrections des couches + édition)
- Constituer un Dossier COVADIS /CNIG : fournir les renseignements nécessaires pour la formalisation à la norme COVADIS/CNIG et la certification /Géoportail.

Processus interne environnement

Les nombreux documents d'urbanisme en cours d'élaboration sur le territoire d'actions de l'Agence d'urbanisme et les missions afférentes qui lui sont confiées ont conduit à mené une réflexion en interne pour l'optimisation de l'évaluation environnementale de ces documents ainsi qu'à une acculturation de l'équipe sur les enjeux liant urbanisme et environnement.

L'engagement de ce processus fait notamment écho au projet de décret relatif au champ de l'évaluation environnementale des documents d'urbanisme systématisant la réalisation d'une évaluation environnementale lors de l'élaboration et de la révision des PLU(i), SCoT et cartes communales jusqu'alors rendue obligatoire seulement en présence d'un site Natura 2000.

Cette anticipation sur les probables obligations à venir accompagnera les futurs travaux de l'Agence vers une meilleure efficacité dans la démarche d'élaboration des documents d'urbanisme (éléments du rapport de présentation, par exemple l'état initial de l'environnement) et dans la nécessaire appropriation par chacun des préoccupations environnementales.



COMMUNICATION

L'Agence d'urbanisme est un centre de ressource pour ses membres, et plus largement pour l'ensemble des acteurs de l'aménagement du territoire. Elle se doit d'assurer dans ce cadre la diffusion de ses travaux et de ses études. Après avoir pris le parti en 2017 d'un format « Note » complémentaire des traditionnels rapport d'étude, l'Agence d'urbanisme a mis en place un format standardisé de ses productions, au travers une nouvelle charte visuelle et graphique et l'élaboration d'une nouvelle interface pour son site internet. Il s'agissait de répondre à un impératif de rationalisation du travail graphique, de moderniser son identité visuelle tout en restant fidèle à son image et de moderniser son site web pour le rendre compatible avec les derniers standards en la matière, en particulier la consultation à partir de tous type de terminal, smartphone compris, et de faciliter l'accès à ses travaux via le développement d'un moteur de recherche « plein texte ».



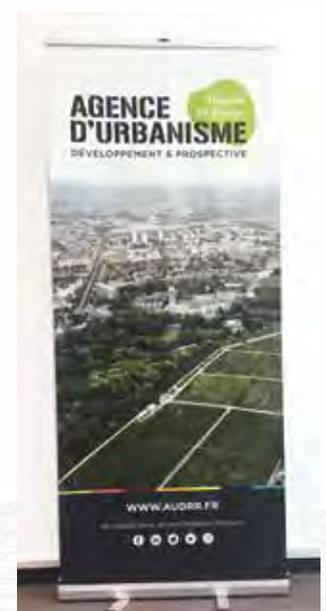
Projet de site internet



Diaporama



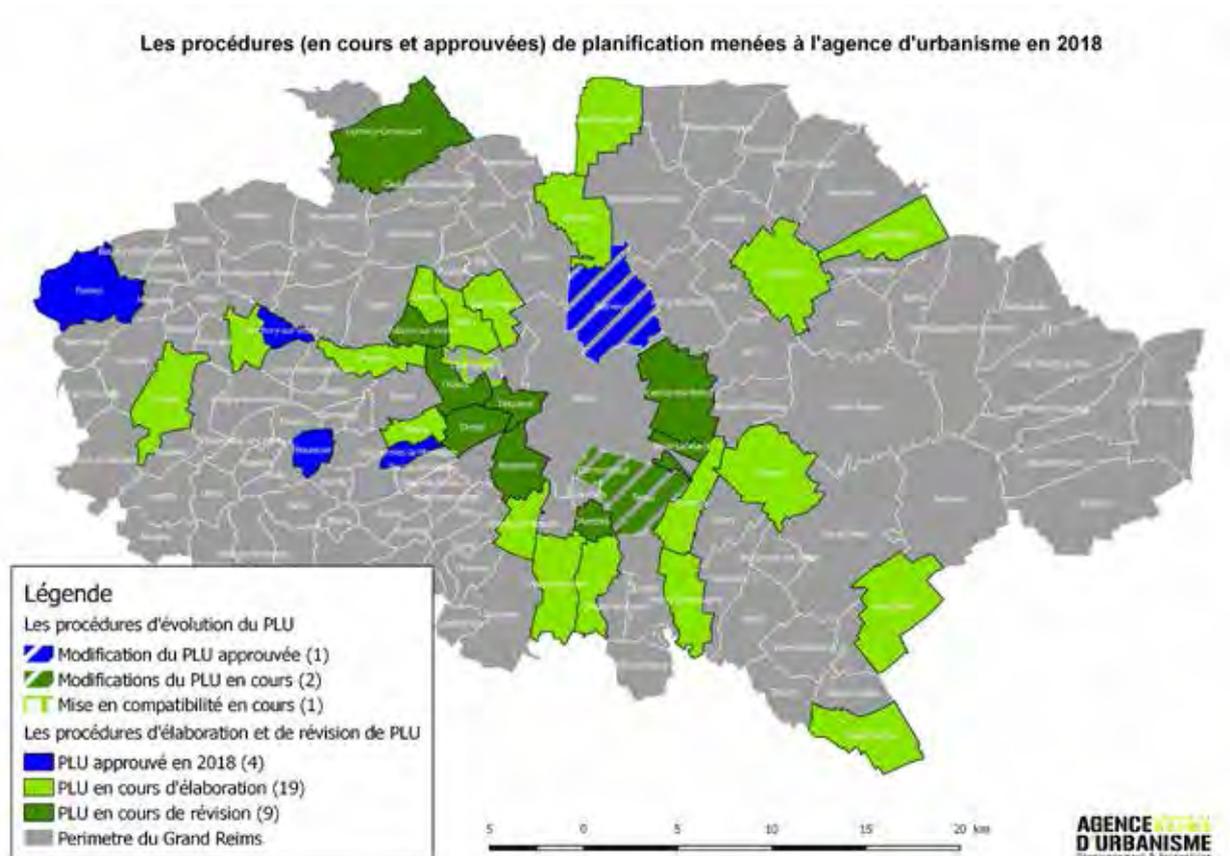
Maquettes de notes



Kakemono

06

PLU



L'Agence d'Urbanisme a poursuivi ses missions d'élaboration et de révision de Plan Locaux d'Urbanisme, représentant près de 36 procédures en 2018. Certaines de ces procédures sont menées dans le cadre du programme mutualisé de l'Agence, participant à la traduction des enjeux stratégiques du SCoT dans les documents de planification de la Communauté Urbaine du Grand Reims.

Les procédures d'élaboration de PLU des communes de Bouleuse, de Coulommès-la-Montagne et de Jonchery-sur-Vesle ont été approuvées en 2018, ainsi que la Révision du PLU de Fismes et la Modification du PLU de Bétheny.

Parmi les 28 procédures en cours d'élaboration ou de révision, 19 communes poursuivent l'élaboration d'un PLU suite à la caducité de leur Plan d'Occupation des Sols et 9 communes mènent une Révision de leur PLU, notamment suite aux changements du contexte législatif et réglementaire (loi ALUR...) et à de nouveaux besoins recensés.

D'autres procédures d'évolution de PLU sont engagées: une Modification du PLU de Taissy, une Modification Simplifiée du PLU de Cormontreuil ainsi qu'une procédure de Déclaration de Projet qui emportera mise en compatibilité du PLU de Champigny.



AGENCE D'URBANISME

DÉVELOPPEMENT & PROSPECTIVE
REGION DE REIMS

Place des droits de l'Homme
51084 Reims Cedex

TÉL : 03 26 77 42 80
FAX : 03 26 82 52 21

**AGENCE
D'URBANISME**
DÉVELOPPEMENT & PROSPECTIVE

Région
de Reims